DIRECTION GENERALE DES OPERATIONS ET DE LA PRODUCTION ZONE DE PRODUCTION SUD-EST SNCF RÉSEAU - INFRAPÔLE AUVERGNE-NIVERNAIS

SVCF RÉSEAU

68 bis, avenue Edouard Michelin 63100 CLERMONT-FERRAND

Préfecture de la Nièvre

40, Rue de la Préfecture 58026 NEVERS Cedex

Réf: INFP AN 19/106/SA

Objet : Passage à niveau n°15 situé à l'intersection de la ligne de NEVERS à CHAGNY et du chemin pour piéton du Petit Vivier sur le territoire de la commune de SOUGY-SUR-LOIRE

Clermont-Ferrand, le 05 septembre 2019.

Madame la Préfète.

J'ai l'honneur de vous demander d'engager la procédure administrative en vue de supprimer le passage à niveau (PN) visé en objet.

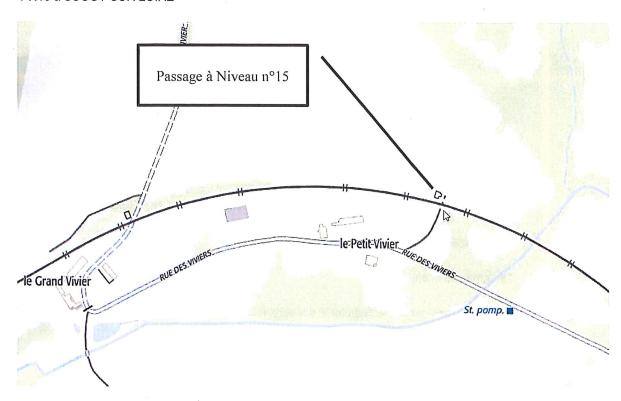
1-Situation actuelle du PN15

Le PN n°15 est un PN de 3ème catégorie : PN ne pouvant être utilisé que par les piétons, à leurs risques et périls, sans surveillance spéciale par un agent du chemin de fer. Situé sur une ligne avec voyageur, il est équipé de portillons équilibrés à la fermeture, non fermés à clé et manœuvrés par les piétons





PN15 à SOUGY SUR LOIRE



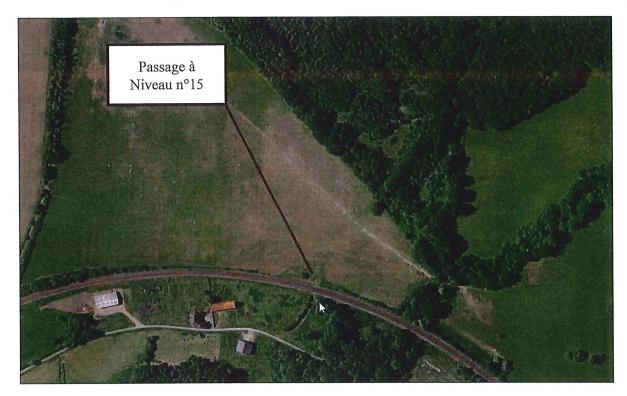
Le PN15 à NEUVY-SUR-LOIRE

La ligne de NEVERS à CHAGNY est circulée sur les 2 voies par une moyenne de 26 trains par jour à une vitesse maxi de 130km/h.

Le passage à niveau n° 15 permet le franchissement piéton de la section de ligne entre les gares de IMPHY et de DECIZE à partir de la rue des viviers d'une part et d'autre part du chemin communal du Petit Vivier très peu emprunté qui longe le ruisseau du Creux de sud à nord en direction du lieudit du Creux.



Le chemin menant au passage à niveau n° 15 trouve son origine depuis la voie communale rue des viviers.



2-Modifications proposées

Il est prévu de supprimer le passage à niveau piéton n°15 pour les raisons suivantes :

Les trains circulent, au droit du passage à niveau n°130 km/h, à la vitesse maximale de 130 km/h sur les deux voies.

La commune de SOUGY-SUR-LOIRE a délibéré favorablement à la fermeture du passage à niveau, en séance du 18 juillet 2015.

Le passage à niveau est fermé provisoirement à la circulation piétonne sur demande de SNCF RESEAU en attente par arrêté du maire de SOUGY-SUR-LOIRE depuis le 02 mars 2019.

3-Avantages de la suppression du passage à niveau n° 15

La suppression du passage à niveau n° 15 permet de retirer du Réseau Ferré National une installation complexe en termes de sécurité pour les usagers piétons susceptibles de traverser les voies ferrées très circulées.



4-Travaux à réaliser

Les travaux à réaliser sont simples il s'agit de supprimer les portillons manuels, de déposer les platelages et assurer la continuité de la clôture du Domaine Public Ferroviaire de chaque côté de la voie.

Un accès de service est maintenu à l'usage exclusif de SNCF RESEAU pour la maintenance des installations ferroviaires.

Les travaux d'aménagement de clôture défensives hauteur 2m seront réalisés dès l'obtention de l'arrêté préfectoral de suppression. Ils peuvent être réalisés à compter du 09 mars 2020 sous couvert d'une opération de maintenance massifiée ferroviaire entre les gares de Nevers et Decize

5-Divers

Les factures à régler par la SNCF (publicité dans la presse, indemnités du commissaire enquêteur et remboursement de ses frais) devront être transmises aux services suivants :

SNCF RÉSEAU - INFRAPÔLE AUVERGNE-NIVERNAIS
Zone de Production Sud-est
Direction Générale des Opérations et de la Production
68 bis Avenue Edouard Michelin – 63100 CLERMONT-FERRAND

et

SNCF RESEAU Centre Comptabilité Fournisseurs TSA50810 69908 LYON CEDEX 20



Ci-joint en annexe les documents nécessaires à l'étude de ma demande de procédure administrative en vue de supprimer le passage à niveau visé en objet.

- 1/ Arrête Préfectoral de classement du PN15 du 08 mai 1973.
- 2/ Photos du passage à niveau et de son environnement. (4 photos)
- 3/ Courrier de M. GAUTHERON Maire de NEUVY-SUR-LOIRE donnant accord du conseil municipal pour la suppression du PN 15 le 18 juillet 2015.
- 4/ Commune de SOUGY-SUR-LOIRE-- Arrête municipal portant fermeture temporaire du passage à niveau n°15 en date du 02 mars 2019.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'indiquer en retour les suites données à ma demande.

En vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

La Responsable du Pôle Technique,

Stéphanie ANDRE

Affaire suivi par: Christophe FRADIN

Pôle Technique Groupe Voie Assistant PN /Affaires militaires / Domaine

TÉL: +33 (0)4 73 99 73 40 (55 13 40)

christophe.fradin@reseau.sncf.fr

